

Versailles, le 17 septembre 2014

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement

Objet : Trinôme Education Défense et relations avec les armées.

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Marc VIGIE
Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique
régional
Trinôme Education Défense

Secrétariat des IA-IPR
Isabelle Castellani
Téléphone
01 30 83 40 44
Fax
01 30 83 46 93

Depuis la loi du 28 octobre 1997 et la suspension du service national, l'Education nationale a reçu la responsabilité d'une sensibilisation au devoir de défense propre à renforcer le lien entre les armées et la Nation. Au collège comme au lycée, l'enseignement de la défense accompagne les élèves dans un parcours de citoyenneté. Le recensement et la Journée défense et citoyenneté (JDC) en sont la conclusion. Par ailleurs, lors de différentes manifestations organisées par les établissements ou avec leur concours, ainsi les carrefours des métiers ou la Journée nationale du réserviste (JNR), les filières professionnelles des armées et les perspectives offertes par un engagement dans la réserve (opérationnelle ou civique) peuvent également être évoquées.

Le rôle des équipes pédagogiques et des relais défense en établissement est essentiel pour l'organisation et la mise en cohérence de ces différentes initiatives. Il revient au Trinôme académique, chargé de concevoir, d'impulser et d'animer une politique cohérente de formation et d'animation sur les questions liées à la défense, de coordonner et soutenir toutes les démarches susceptibles d'être entreprises. A ce titre, il intervient dans la formation initiale et continue, propose diverses actions de sensibilisation et d'approfondissement, et met en œuvre le réseau des personnes ressources que sont les relais défense en établissement.

Le Trinôme académique est composé d'un inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional représentant le recteur, du délégué militaire départemental des Yvelines représentant l'autorité militaire territoriale, du correspondant de l'association régionale de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), du correspondant défense de l'ESPE.

Il est important que chaque établissement puisse se doter d'un relai défense, correspondant local du Trinôme académique. Cette mission, essentielle à la mise en œuvre du protocole entre les ministères de la Défense et de l'Education nationale, peut être confiée au chef d'établissement lui-même ou son adjoint, ainsi qu'à tout membre de l'équipe pédagogique. Les personnels membres de la réserve sont particulièrement désignés pour l'exercer.

C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir me faire connaître dès que cela vous sera possible la personne investie de cette mission (marc.vigie@ac-versailles.fr).

J'ajoute que les relais défense seront naturellement invités au colloque académique du 29 janvier 2015 sur le thème « Servir et défendre la France de 1914 à nos jours ».

Je vous sais gré des efforts que vous consacrez à la réussite de cette entreprise utile à nos élèves.

Marc VIGIE



Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique régional
Trinôme Education Défense